

Conseil communautaire du 2 février

Mardi 2 février 2021, les 73 élus de Lorient Agglomération vont se réunir notamment pour débattre des orientations budgétaires 2021, étudier le rapport 2020 sur la situation en matière de développement durable et celui concernant l'égalité femmes-hommes au sein de l'établissement en 2019. Le Conseil devra également valider la pré-programmation des logements sociaux dans le cadre du Programme local de l'Habitat, voter la création de la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA), les statuts du centre d'innovation CoWork'HIT ou encore la modification du règlement de collecte et déchèteries.

Un débat d'orientation budgétaire qui mise sur l'avenir du territoire

Le budget 2021 de Lorient Agglomération sera un budget extra-ordinaire.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, dès mi-2020, les objectifs ont été de maintenir une situation financière saine, afin de préserver des capacités d'investissement fortes pour envisager sereinement l'avenir tout en poursuivant la mise en œuvre du plan de relance local à destination des entreprises les plus touchées.

1 817 000 euros, c'est ce que Lorient Agglomération a injecté directement pour aider les entreprises les plus en difficultés à rebondir.

Une section de fonctionnement sous la contrainte en raison de la crise sanitaire

La rigidité des charges caractérise les dépenses avec une contrainte forte liée à la compétence « ordures ménagères » de près d'1 M€, la prise en charge des crédits de partenariats sportifs, non inscrits au Budget principal 2020 pour 0,5 M€ et l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement courant, près de 0,2 M€. Par ailleurs, on note que les recettes de fonctionnement subissent un arrêt historique de leur dynamique compte tenu notamment d'une forte baisse de la fiscalité économique (CFE, CVAE et TASCOT) pour 3 M€.

A court et moyen terme, des leviers d'actions sont identifiés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement (prestations de services et masse salariale en particulier) mais également pour faire participer les partenaires et satellites de l'agglomération aux efforts demandés.

Une section d'investissement conditionnée par de nouvelles ambitions, les projets en cours mais aussi par les choix antérieurs

La programmation pluri-annuelle proposée des crédits d'investissements par missions au budget principal est la suivante :

- Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi : 13 627 161 €
- Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique : 4 937 123 €
- Favoriser les déplacements et les mobilités durables : 4 382 154 €
- Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire communautaire : 9 304 974 €
- Mobiliser les ressources au service des politiques publiques : 6 813 927 €
- Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité : 11 908 907 €

Soit 50 974 249 €

Un engagement d'un nouveau cycle d'investissement en faveur du territoire

La stratégie financière déclinée en 2021 s'articulera autour de plusieurs axes dont :

- l'élaboration d'une nouvelle programmation pluriannuelle des investissements volontariste pour la période 2022-2026,
- la définition des modalités d'un pacte financier et fiscal de solidarité entre l'Agglomération et les communes,
- la mise en œuvre de plusieurs mesures de soutien aux communes du territoire comme le maintien du FIC (Fond d'intervention communautaire) et la création d'un nouveau fond d'aide aux communes en faveur de la ruralité,
- de nouveaux projets structurants seront soutenus via des participations auprès d'organismes partenaires : 1 M€ auprès de la SEM Lorient Keroman pour l'opération concernant l'élévateur à bateau et 1 M€ pour le projet de foncière économique.

Par ailleurs, des dépenses d'équipement sont proposées pour 42,2 M€ sur les compétences phares de Lorient Agglomération (habitat, collecte et traitement des déchets, gestion des eaux pluviales, transport...).

2021 constitue donc une année exceptionnelle, où la définition d'une future programmation pluriannuelle d'investissements responsable et exigeante (plan de relance, Fonds européens...) sera étroitement liée aux ambitions du Projet de Territoire, dont le financement sera assuré par une recherche active d'effets leviers externes.

Un endettement maîtrisé et non risqué

L'encours de la dette est projeté à 196,8 M€ au 1er janvier 2021. Le délai de désendettement en 2019 est en nette amélioration de 4,3 années tous budgets confondus contre 5 en 2018. Ce qui est un bon résultat permet à l'agglomération d'envisager l'avenir.

Un rapport positif sur la situation en matière de développement durable pour 2020

Le bilan des politiques de développement durables mises en œuvre par Lorient Agglomération au cours de l'année 2020 fait l'objet d'un rapport. Il situe chaque politique publique par rapport aux 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par la France et 192 Etats membres des Nations Unies en 2015, lors de l'élaboration de la feuille de route internationale « l'Agenda 2030 ».

Le réseau de transport collectif (bus, bateau, TER) comptabilise 21 249 723 voyages, dont 900 000 en bateau. 1 500 logements locatifs sociaux de plus en 10 ans (75% situés à Lorient, Lanester et Hennebont). Dans le cadre de la labellisation Cit'ergie, des progrès remarquables ont été notés dans les domaines de l'approvisionnement en énergie, l'eau, l'assainissement, l'organisation interne et la planification territoriale. Le rapport met en avant les bons résultats obtenus, notamment la hausse de la production d'énergie renouvelable du territoire particulièrement en ce qui concerne le solaire photovoltaïque et le bois bûche/granulés (185,7 GWh en 2019 contre 155,5 en 2018).

Il permet de mieux identifier en quoi les actions menées par Lorient Agglomération contribuent à relever les grands défis du 21ème siècle. Il s'articule autour de 6 missions :

- **Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi**
- **Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique**
- **Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire**
- **Favoriser les déplacements et les mobilités durables**
- **Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité**
- **Mobiliser les ressources au service des politiques publiques**

Parmi les faits marquants de l'année 2020, le rapport évoque notamment :

- les aides aux secteurs d'activités impactés par la crise sanitaire et le plan d'urgence en 3 volets adopté le 28 juillet (850 000€),
- les différentes aides à destination des agriculteurs,
- l'obtention du label « Tourisme et Handicap »
- la certification ISO 9001 pour la politique « Déchets »,

- le partenariat entre Lorient Agglomération et 8 bailleurs sociaux (2020/2022) pour produire au moins 300 logements neufs par an et la rénover plus de 2200 logements.
- Il mentionne également la remotorisation du bateau Ar Vag Tredan,
- le lancement de l'étude pour la construction d'un nouveau navire à propulsion hydrogène afin d'améliorer le transport collectif maritime sur la rade de Lorient,
- le renouvellement du label européen Cit'ergie pour 4 ans, dans une démarche groupée avec les communes d'Hennebont, Larmor-Plage, Lorient et Ploemeur
- le développement de la production de chaleur renouvelable avec l'objectif le plus ambitieux de France dépassé : 24 projets financés, 10 M€ de travaux, 6 M€ de subventions, 10 emplois créés, 7 500 tonnes CO2 évitées par an.

Les perspectives de Lorient Agglomération affichées pour 2021 sont principalement l'élaboration d'un Projet de Territoire qui donnera le cap politique du territoire pour les 10 ans à venir, la volonté de fédérer les entreprises locales autour de projets innovants, le développement de nouvelles filières comme celle de l'hydrogène, l'évolution de la flotte de bus mais aussi la sensibilisation des acteurs du tourisme aux éco-labels et aux certifications.

Le Plan d'actions stratégiques « Biodiversité » sera élaboré. Il s'agira également de poursuivre le développement des équipements photovoltaïques sur les sites industriels, de s'engager dans l'acte 2 du Contrat d'Objectif Territorial Fonds Chaleur et de mettre en place progressivement un accès aux 13 déchèteries par badge.

L'égalité femmes-hommes : une réalité au sein de Lorient Agglomération

Conformément à la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Lorient Agglomération édite un rapport annuel sur la situation au sein de ses services. Il fait état de la politique des ressources humaines de l'établissement et reprend des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Ce rapport comporte également un bilan des actions menées et des orientations.

Au 31 décembre 2019, Lorient Agglomération comptait 579 agents titulaires ou stagiaires dont 38,9% de femmes et 61,1 % d'hommes et 64 agents contractuels occupant un emploi permanent, soit 42,2 % de femmes et 57,8 % d'hommes. Sur les 643 postes permanents occupés, 39,2 % le sont par des femmes et 60,8 % par des hommes. Les agents occupant un poste permanent se répartissent sur cinq filières : 184 agents dans la filière administrative, 454 agents dans la filière technique, deux agents dans la filière médico-sociale, une agente de la filière sociale et deux agentes dans la filière animation.

Toutes filières confondues, les hommes sont majoritaires à Lorient Agglomération. En effet, les compétences de l'établissement dans les secteurs de l'environnement ou de l'ingénierie et la gestion technique sont essentiellement exercées par des hommes. Les femmes sont davantage présentes dans les services supports sur des missions transversales. Cela se confirme avec la répartition hommes / femmes par filière, les hommes étant très majoritaires dans la filière technique (80,6%) pour 19,4% pour les femmes. A contrario, les femmes sont majoritaires dans la filière administrative avec 86,96% de l'effectif, contre 13,04% pour les hommes.

Lorient Agglomération mène différentes actions en faveur de l'égalité femmes-hommes. Chaque recrutement donne lieu à l'élaboration d'une grille de critères spécifiques garantissant un traitement égal de candidats. Suite à l'expérimentation de 2019, le télétravail a été généralisé en 2020 puis s'est largement développé avec le confinement.

L'égalité femmes-hommes est donc déjà une réalité au sein de Lorient Agglomération sur des critères clés que sont les rémunérations, l'accès à la formation et les congés parentaux. La situation est beaucoup plus équilibrée que dans les autres secteurs d'activité, y compris dans les autres collectivités territoriales.

Pour autant des améliorations sont possibles et les actions à venir seront de trois ordres principaux :

- favoriser l'accès aux femmes à la filière technique et l'accès aux hommes à la filière administrative,

- développer les formations
- maintenir un point de vigilance lors des promotions pour respecter un équilibre.

Une pré-programmation 2021 des logements sociaux ambitieuse

Dans le cadre de la délégation de compétence dont bénéficie Lorient Agglomération pour la gestion des aides à la pierre, le Conseil communautaire doit valider une pré-programmation de logements sociaux pour 2021 afin de la transmettre à l'Etat.

327 logements familiaux financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ou Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ordinaire ou adapté, feront l'objet d'un agrément et d'une subvention de la part de l'Etat et de Lorient Agglomération au titre du Programme Local de l'Habitat. **La quantité est légèrement supérieure à celle prévue initialement dans le PLH 2017-2022 (280 à 300 logements locatifs sociaux familiaux par an) mais compense la programmation 2020 inférieure aux objectifs en raison du report de certains projets sur 2021 au regard du contexte sanitaire et économique.**

Cette programmation pourra être revue en cours d'année notamment au regard de l'avancée des projets des bailleurs mais aussi de l'enveloppe financière allouée par l'Etat pour l'année 2021.

En 2020, 276 logements ont reçu un agrément dans le cadre de la délégation des aides à la pierre pour coût total de 4,1 M€ réparti entre Lorient Agglomération (2,4 M€) et l'Etat (1,7 M€).

Par ailleurs, 105 logements seront financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ou Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ordinaire au titre du programme NPNRU faisant l'objet d'un financement de l'ANRU et de Lorient Agglomération, 35 logements seront financés en Prêt Locatif Social (PLS), 102 logements seront financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) et 23 logements par le Bail Réel Solidaire (BRS).

Renouvellement de la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus (article L.2143-3 du code général des collectivités locales). **Chaque commune de Lorient Agglomération y sera représentée par un membre afin de garantir une parfaite remontée des problèmes rencontrés sur le terrain.**

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports pour permettre d'assurer une réflexion globale sur la chaîne de déplacement. Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Par ailleurs, elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La CIA est composée notamment d'élus, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Créée en 2009, la composition de la commission a été renouvelée en 2014 et 2016. Suite aux élections municipales et intercommunales de 2020, il convient de revoir sa composition en ajoutant de nouveaux membres afin d'élargir les travaux à ceux des instances consultatives de la démarche Handicap Innovation Territoire (HIT). Un collège des représentants de l'agglomération est ajouté afin de faire le lien entre politiques communautaires et communales.

Des statuts adaptés au fonctionnement du centre d'innovation CoWork'HIT

Lorient Agglomération est chef de file du projet « Handicap Innovation Territoire » (HIT) déclaré lauréat de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » de l'Etat par une décision formelle du Premier Ministre en date du 30 septembre 2019. Ce projet sur 8 ans vise à structurer un écosystème économique autour du handicap et à faire de Lorient Agglomération un territoire inclusif de référence.

Le projet HIT prévoit la création d'un centre d'innovation CoWork'HIT sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), avec le soutien des acteurs du territoire, dont Lorient Agglomération et la Région Bretagne. Le pilotage du projet Cowork'Hit est assuré par la Mutualité Finistère-Morbihan.

L'ambition du CoWork'HIT est de devenir un centre d'innovation, d'expertises et de moyens unique dans le champ du handicap avec, à terme, une renommée nationale et internationale. Il devra être capable de piloter des expérimentations d'envergure dans le domaine de la santé et le bien-être des personnes en situation de handicap, et d'interagir avec les autorités et les collectivités pour faire évoluer les référentiels (techniques, organisationnels, etc.).

Il constitue donc un des axes majeurs du projet HIT, en capitalisant sur les innovations issues du projet et en structurant économiquement une filière aujourd'hui dispersée sur le territoire français.

Dans le cadre du dossier de candidature lauréat de l'appel à projets Territoires d'Innovation, Lorient Agglomération propose de s'engager sur une participation en fonds propres à hauteur de 300 000 € dans la société Cowork'Hit.

La forme juridique Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées (SCIC - SAS) permet une intégration au capital de collectivités territoriales, dans la limite de 50% dudit capital, et permet de faire mention dans les statuts d'une finalité sociale de l'entreprise.

Elle suppose également une gouvernance participative, en associant des bénéficiaires au sein d'une assemblée générale composée de 4 collèges. Enfin la forme SCIC permet également de s'assurer d'un réinvestissement des profits principalement dans l'activité de la société.

Actionnaires	Apport prévisionnel en Capital
<i>Collège n°1 - Associés promoteurs du projet CoWork'HIT (fondateurs historiques) :</i>	
Union de gestion Mutualité Française Finistère Morbihan	780 000 €
Lorient Agglomération	300 000 €
Biotech Santé Bretagne	50 000 €
Union de gestion "Mutualité Travail Protégé"	20 000 €
<i>Collège n°2 - Partenaires publics et privés financeurs :</i>	
Région Bretagne	200 000 €
Caisse des Dépôts et Consignation / PIA	100 000 €
Chambre de commerce et de l'industrie	50 000 €
Crédit Mutuel de Bretagne - ARKEA	50 000 €
Crédit coopératif	30 000 €
Ville de Ploemeur	20 000 €
Université de Bretagne-Sud	50 000 €
Total	1 650 000 €

Les actionnaires publics et privés pressentis sont la Mutualité 29-56, la Caisse des Dépôts et Consignations, Lorient Agglomération, la Région Bretagne, Biotech Santé Bretagne, la CCI du Morbihan, l'Université de Bretagne Sud, la Ville de Ploemeur, le Crédit Coopératif, le Crédit Mutuel Bretagne Arkéa :

Modification du règlement de collecte et de déchèteries pour améliorer les relations service-usager

Lorient Agglomération propose à ses habitants une collecte sélective poussée afin de favoriser au maximum le traitement et la valorisation des déchets produits. Elle organise notamment une collecte en porte à porte des biodéchets, lui permettant de se distinguer au niveau national par sa gestion exemplaire.

Dans le cadre de sa compétence « Prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » et, en tant qu'autorité organisatrice, Lorient Agglomération a la charge de définir les conditions d'application du service public à disposition des habitants et autres usagers du service et d'établir un règlement de collecte des déchets.

Ce règlement, approuvé par le Conseil communautaire le 15 décembre 2015 et révisé en date du 18 décembre 2018, définit la nature des déchets acceptés par le service public de collecte, précise l'ensemble des modalités de collecte pour les usagers, rapproche les contraintes du service avec les règles d'urbanisme en vigueur, détermine les modalités de financement du service et rappelle les sanctions en cas d'infraction.

En outre, le règlement permet d'améliorer l'information des usagers et la qualité du service afin de maximiser le tri des déchets recyclables et des déchets dangereux par un rappel formel des consignes et modalités de tri, de sensibiliser le personnel de collecte, développer le lien avec d'autres services (nettoyement, urbanisme, ...) et répondre précisément aux questions des habitants, des élus ou des agents communaux.

Afin de se conformer aux évolutions de la réglementation et des actualités du service, la révision du règlement de collecte intégrera les modifications suivantes :

- **une gestion informatisée des accès en déchèterie** (l'enregistrement des e-badges, la distribution de badges physiques, le fonctionnement des barrières, la gestion des données et leur protection),
- **un rappel sur l'obligation de tri sur l'ensemble du territoire, pour les particuliers (en habitat individuel ou collectif) comme les professionnels** (rappel du décret sur l'obligation de tri « 5 flux », décret n° 2016-288 du 10 mars 2016),
- **des précisions concernant les dispositifs à prévoir par les bailleurs permettant un tri adapté des biodéchets,**
- **l'actualisation des horaires d'accueil pour les professionnels.**

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

